



# Vente portefeuille clients par gestionnaire

## Quels impacts sur les clients

Par **Gials**, le **01/04/2025** à **12:05**

Bonjour,

je suis propriétaire bailleur et j'ai fait appel une gestionnaire pour collecter les loyers

2019 : mandat signé avec gestionnaire A

2022: nouveau mandat de gestion signé avec gestionnaire B (ISO contrat). dans l'entête du contrat, le logo du gestionnaire A apparait avec la mention entité juridiquement indépendante

2025 (2e semaine de mars) : gestionnaire A m'informe par appel téléphonique qu'il à vendu son portefeuille clients à un nouveau gestionnaire C toujours à ISO contrat. je suis surprise que ce soit le gestionnaire A qui m'informe étant donné que le contrat actuel est avec le B.

le gestionnaire C me contacte et me communique le nouveau contrat dans lequel je constate que le contrat n'est pas reconduit à l'identique de l'actuel. j'ai donc notifié que je ne signerai pas si les garanties ne sont plus les mêmes. ce à quoi on me repond que si je ne signe avant le 1er avril je n'aurai plus de gestion sur mon bien.

Questions: est ce que je peux me retrouver sans gestion alors que j'ai un contrat en cours ?

puis-je maintenir le contrat de gestion actuel et si oui quelle démarche dois-je entreprendre?

en vous remerciant d'avance pour réponses.